

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**Séance du lundi 31 mai 2021  
N° CP-2021-6-15-3**

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA RÉALISATION DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ET DE MOBILITÉ DU COEUR D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne  
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy  
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric  
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc  
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

#### **EXCUSEE :**

THOMAS Nicole

**ABSENTS :**

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-8-6 du 15 février 2021 relative aux autorisations de programme et d'engagement du budget primitif 2021
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Sud Alsace – Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller du 17 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le plan de financement du schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération de Saint-Louis agglomération, avec un engagement de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 100 000 € HT, tel que détaillé dans la convention de partenariat, jointe en annexe à la présente délibération. Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus dans le cadre du budget primitif 2021 sur l'opération P081O001, chapitre 020 – nature 2031 – fonction 843 ;

- Approuve la convention de partenariat et de financement pour la réalisation du schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération de Saint-Louis agglomération, jointe en annexe à la présente délibération ;

- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention de partenariat précitée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, Saint-Louis Agglomération, l'Aéroport de Bâle Mulhouse, la Région Grand Est et Agglo Basel.

La participation de la Collectivité européenne d'Alsace sera versée à Saint-Louis Agglomération conformément aux modalités prévues par la convention de partenariat et de financement.

Mme Pascale SCHMIDIGER, en sa qualité de 1<sup>ère</sup> vice-présidente chargée des délégations politiques de la ville et des transports urbains de Saint-Louis Agglomération, ne participe ni au débat ni au vote.

Mme Brigitte KLINKERT, en sa qualité de membre du conseil d'administration de l'aéroport de Bâle Mulhouse, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité